

Chabry

N° 7

MAIRIE de la garde ARRONDISSEMENT de Coulon

Du quatre février an mil huit cent dix, à deux heures et dix
ACTE DE NAISSANCE de Audré Pierre Jean Baptiste Chabry
né à la garde le jourd'hui à deux heures et dix
filz de Joseph de la garde Cultivateur
et de Marie Loupin

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe masculin
Sur la déclaration à moi faite par le dit-père Chabry

Premier témoin, Audré Loupin Cultivateur, agé de vingt-un ans

Second témoin, Audré Arvan, Cultivateur agé de vingt-un ans

Et ont, les déclarans et témoins, Sigge

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Louis Bernard Aubanard Maire

Maire de la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

L. B. Aubanard

Michel

N° 8

MAIRIE de la garde ARRONDISSEMENT de Coulon

Du cinq février an mil huit cent dix, à neuf heures du matin
ACTE DE NAISSANCE de Maria Anne Eléonore Michel
née à la garde le jourd'hui à cinq heures du matin
filz de Joseph de la garde Cultivateur
et de Blanche Pouzet son épouse

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe féminin
Sur la déclaration à moi faite par le dit-père Michel

Premier témoin, Joseph Charles Pouzet de la garde agé de vingt-un ans

Second témoin, François Bonnet agé de vingt-huit ans

Et ont, les déclarans et témoins, Sigge

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Louis Bernard Aubanard Maire
Maire de la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

L. B. Aubanard



Elizabeth

N° 9

MAIRIE de la garde ARRONDISSEMENT de Coulon

Du dix février an mil huit cent dix, à six heures du matin
ACTE DE NAISSANCE de Magdeleine Charles
née à la garde le jourd'hui à six heures du matin
filz de Jacques Cultivateur
et de Magdeleine Bonnet

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe féminin
Sur la déclaration à moi faite par le dit-père Jacques

Premier témoin, Pagettan Bonnet agriculteur agé de quarante-cinq ans

Second témoin, Louis Pétite agriculteur agé de trente-huit ans tous résidans en cette Commune

Et ont, les déclarans et témoins, Sigge pour le déclarant

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Louis Bernard Aubanard Maire
Maire de la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

L. B. Aubanard

L. B. Aubanard

MAIRIE de la garde ARRONDISSEMENT de Coulon

Du dix février an mil huit cent dix, à huit heures du matin
ACTE DE NAISSANCE de Antoine Audéon
né à la garde le jourd'hui à huit heures du matin
filz de Joseph agriculteur
et de Marthe Pétite Résidente en cette Commune

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe masculin
Sur la déclaration à moi faite par le dit-père Audéon

Premier témoin, Antoine Pétite gardien à chevalier résidant en cette Commune

Second témoin, Audré Bonnet agé de quarante-cinq ans

Et ont, les déclarans et témoins, Sigge

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Louis Bernard Aubanard Maire
Maire de la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

L. B. Aubanard